

Paris, le 20 mai 2021

ASSEMBLEE GENERALE, Jeudi 10 juin 2021, à Paris

Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint l'ordre du jour **de l'Assemblée Générale ordinaire des adhérents de PRESANSE, qui se tiendra le jeudi 10 Juin 2021 de 8h à 12h au Grand Hôtel, 2 rue Scribe 75009 PARIS.**

Sont annexés à la présente convocation les documents suivants :

- l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire
- un bulletin d'inscription à l'Assemblée Générale, à retourner à PRESANSE dans les meilleurs délais
- un bulletin de vote (document de couleur verte)
- un pouvoir
- la note de validité des bulletins
- les comptes de l'exercice 2020* ainsi que le budget et les propositions de cotisations pour 2021
- les résolutions
- le projet de PV de l'AG 2020

* : Nous adressons à tous les adhérents une présentation détaillée des comptes de Bilan et de résultat de l'exercice 2020.

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos éventuelles questions par écrit (mail à Mme Valérie Dulac : v.dulac@presanse.fr) **et dans tous les cas une semaine avant l'AG c'est-à-dire avant le 4 juin**, afin que nous puissions y répondre de la façon la plus complète lors de l'Assemblée Générale.

Compte tenu des conditions sanitaires et dans le cas où votre Service ne pourrait être présent ou représenté physiquement à l'Assemblée Générale ordinaire, nous vous demandons d'utiliser le pouvoir ci-joint, à nous adresser, après l'avoir daté et signé en apposant la formule «bon pour pouvoir».

...../.....

- Vous pouvez donner pouvoir à un autre Service de Santé au Travail membre de l'Assemblée Générale, et présent le 10 juin 2021. Merci de vous assurer de la présence du mandataire que vous envisagez. Les administrateurs de Présanse seront très majoritairement présents.
- Ou vous pouvez adresser à Présanse votre pouvoir, sans indication de nom de mandataire

Enfin, pour faciliter la participation aux débats des Services qui ne pourraient pas être présents et auraient fait le choix de donner leur pouvoir à un mandataire, une session de visioconférence ZOOM type webinaire sera mise en place. Néanmoins, statutairement, le vote ne pourra être exercé qu'en présentiel par les membres détenteurs de pouvoirs.

Les équipes de Présanse restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Maurice PLAISANT
Président



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PARIS, jeudi 10 juin 2021

Ordre du jour

8h00 : Accueil, émargement et vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration

9h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Maurice PLAISANT, Président de Présanse

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2020
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité et rapport financier de l'exercice 2020
- Projet de budget pour 2021 et fixation des cotisations
- Discussion et vote des résolutions
- Proclamation des résultats du scrutin

12h00 : Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, jeudi 10 juin 2021

Bulletin d'inscription

L'adhérent SSTI

sera présent en la personne de :

(1)

dûment mandaté par le SSTI. Titre ou Fonction

ne sera pas présent :

(1)

sera représenté :

(1)

- au moyen du pouvoir joint à ce courrier

(2)

- au moyen du pouvoir remis à M./ Mme

(2)

Service de

ne sera pas représenté :

(1)

Fait à le

Cachet et signature

(1) Cocher la case correspondante

(2) Rayer la mention inutile

A retourner à PRESANSE
au plus tard le **04 juin 2021** par mail de préférence :
p.marseglia@presanse.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de PRESANSE du 10 juin 2021

Renouvellement du Conseil d'Administration

Bulletin de vote

1- 13 sièges à pourvoir

- 7 sièges dans le cadre du renouvellement du tiers sortant
- 4 sièges ayant fait l'objet d'une cooptation en 2021
- 2 sièges en remplacement d'Administrateurs ayant quitté leur fonction
ou ayant annoncé quitter leur fonction avant l'AG du 10 juin 2021

2- 13 candidats

- Administrateurs sollicitant le renouvellement de leur mandat**
BOULEY Bernard, Président, ASTE, Mennecy (91)
DERENANCOURT Dominique, Directeur Général, ASSTV, Poitiers (86)
LESIMPLE Serge, Président, AST 74, Annecy (74)
MORISSET Didier, Président, SISTM, St-Lô (50)
NGO Vinh, Directeur Général, CIAMT, Paris (75)
SULITZER Claudine, Présidente, CMIE, Paris (75)
TEXIER Jacques, Président, ACMS, Suresnes (92)
- Administrateurs ayant fait l'objet d'une cooptation en 2021**
BERNINI Jean-Marc, Président, SIMT, Marne La Vallée (77)
DUPUIS Jean-Michel, Président, Pôle Santé Travail Nord, Lille (59)
GARREAU Daniel, Président, CEDEST, Coudekerque (59)
ROUAIX Thierry, Président, ASTL, Cahors (46)
- Candidats soutenus par le Conseil d'Administration pour pourvoir aux sièges vacants**
COMBE Michel, Président, STI Brest, Brest, (29)
CUISSÉ Alain, Président, AST, Aix-Noulette (62)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de PRESANSE
du 10 juin 2021

POUVOIR

Je soussigné _____

agissant en qualité de _____

du Service _____

donne par les présentes pouvoir à

M ou Mme ----- du Service -----

de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de PRESANSE qui se tiendra à Paris, le 10 juin 2021, comportant l'ordre du jour suivant :

- Election des administrateurs dans le cadre du tiers sortant
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2020
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité et rapport financier de l'exercice 2020
- Projet de budget pour 2021 et fixation des cotisations
- Discussion et vote des résolutions
- Proclamation des résultats du scrutin

et, pour les questions portées à l'ordre du jour ci-dessus, prendre toutes décisions, ratifier toutes nominations, approuver tous comptes, voter tous vœux et résolutions, et, en général, faire le nécessaire.

Fait à le⁽¹⁾

⁽¹⁾ Faire précéder la signature des mots manuscrits "Bon pour pouvoir"

EXTRAITS DES STATUTS

ASSEMBLEES GENERALES

Article 15

L'Assemblée Générale peut être Ordinaire ou Extraordinaire. Elle est constituée de l'ensemble des membres adhérents à jour de leurs cotisations.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, toutes les fois que celui-ci le juge utile et au moins une fois l'an.

L'Assemblée Générale pourra être également réunie en séance extraordinaire sur demande adressée au Président et signée du tiers au moins des membres adhérents.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande écrite adressée au Président et signée de la moitié au moins des adhérents.

Les adhérents peuvent se faire représenter aux Assemblées par un mandataire muni d'un pouvoir régulier ; un adhérent ne peut se faire représenter que par un adhérent ayant lui-même le droit d'y participer. Nul ne peut détenir plus de quinze pour cent du nombre total des voix de l'ensemble des adhérents.

Article 16

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par le Conseil d'Administration ; son Bureau est celui du Conseil.

Article 17

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie l'admission, proposée par le Conseil d'Administration, des associations, entreprises, groupements tels que définis à l'article 4 ci-dessus. Elle entend le rapport d'activité et le bilan financier de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'Administration. Elle approuve ce rapport et les comptes de l'exercice clos et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Elle procède à l'élection ou au renouvellement des mandataires ou représentants des adhérents appelés à former le Conseil d'Administration et ratifie, s'il y a lieu, la désignation par celui-ci des membres d'honneur et des membres correspondants.

Elle entend et approuve les orientations, le programme d'action proposés par le Conseil d'Administration ainsi que le budget prévisionnel fixant, entre autres, le montant des cotisations de l'année en cours ainsi que les prévisions de dépenses nécessaires à l'accomplissement du programme établi.

Article 18

Chaque adhérent dispose d'une voix. En outre, il dispose d'un nombre de voix supplémentaires fixé selon le nombre de salariés dont il assure la surveillance médicale et pour lesquels il a cotisé au cours de l'exercice précédent, conformément à l'échelle ci-après :

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| • jusqu'à 5 000 salariés : | 1 voix supplémentaire |
| • de 5 001 à 10 000 salariés : | 2 voix supplémentaires |
| • de 10 001 à 25 000 salariés : | 3 voix supplémentaires |
| • de 25 001 à 50 000 salariés : | 4 voix supplémentaires |
| • de 50 001 à 75 000 salariés : | 5 voix supplémentaires |
| • plus de 75 000 salariés : | 6 voix supplémentaires |

Article 19

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir la moitié au moins du total des voix des adhérents ; les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Article 20

Dans les cas où les quorums fixés ci-dessus respectivement pour l'Assemblée Générale Ordinaire et pour l'Assemblée Générale Extraordinaire ne seraient pas atteints, les adhérents seront convoqués à nouveau, avec le même ordre du jour, dans un délai de quinze jours au moins et de trente jours au plus ; au cours de ces nouvelles Assemblées, les décisions pourront être prises valablement, quel que soit le nombre des voix présentes ou représentées

Règlement Intérieur

Article 12

La présence à l'Assemblée Générale et la participation à ses travaux sont limitées aux seules personnes physiques ayant la qualité de dirigeants, élus ou salariés, des adhérents.

Validité des bulletins AG PARIS 2021

Conformément aux articles 7, 8, 17 de nos statuts et à l'article 6 du règlement intérieur, l'Assemblée générale doit pourvoir 13 postes d'administrateurs en 2021 :

- 7 sièges dans le cadre du renouvellement du tiers sortant
- 4 sièges ayant fait l'objet d'une cooptation en 2021
- 2 sièges en remplacement d'administrateurs ayant quitté leur fonction avant l'AG du 10 juin 2021.

Pour être élus, les candidats doivent obtenir plus de la moitié des voix présentes ou représentées (article 19 des statuts).

Le vote a lieu à bulletin secret, en application de l'article 13 du règlement intérieur.

Le nombre total de sièges à pourvoir étant de 13, chaque bulletin ne peut comporter plus de 13 noms pour être validé.

Les bulletins comportant moins de 13 noms seront considérés comme valides.

Ceux comportant des noms autres que ceux des candidats officiellement déclarés seront considérés comme nuls.

Il est rappelé que, sur chaque bulletin, figure le nombre de voix auquel a droit le Service en application de l'article 18 des statuts. Ce nombre est également sur la liste d'émargement ainsi que sur l'enveloppe contenant le bulletin de vote.

Si ces indications ne sont pas concordantes, le bulletin sera considéré comme nul.

Deux bureaux sont ouverts pour le vote ; chacun est composé d'un administrateur non candidat au renouvellement de son mandat qui préside le bureau de vote, et de deux assesseurs.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, 10 juin 2021

RESOLUTIONS

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020

Le Président demande si les membres présents ont des observations à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 septembre 2020.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 :

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Rapport financier de l'exercice 2020

Résolution n° 2

Examen et approbation des comptes annuels

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2020,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2020,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 3

Affectation du résultat

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2020,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2020,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit 126 497.78 € à la réserve générale dont le montant est ainsi porté à 1 453 314.70 €.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Résolution n° 4

Examen et approbation des conventions réglementées

Après audition :

- du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Projet de budget pour 2021 et fixation des taux de cotisations

Résolution n° 5

Afin de mener à bien les missions confiées par le CA et l'AG, Présanse a présenté au CA le projet de budget 2021.
Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration du 10 mars 2021.

Après audition du projet de budget pour 2021, ainsi que des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale :

1°) approuve le projet de budget pour 2021,

2°) **maintient à l'identique de 2020** comme suit les différents taux de cotisations pour 2021 :

Cotisation fixe par SSTI 689 €

Cotisation par salarié :

- Pour la tranche d'effectifs suivis ≤ 150 000..... 0,1851 €

- Pour la tranche d'effectifs suivis > 150 000..... 0,0568 €

Membres correspondants (Art.4) :

- pour le responsable médical 840 €

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Orientations de PRESANSE

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2021, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme résultant de la loi qui devrait être promulguée à l'été 2021, et de sa réglementation :

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante :

Dans la continuité des actions validées par les précédentes assemblées générales, Présanse mobilise prioritairement ses moyens à la préparation de la mise en œuvre de la réforme de la santé au travail votée dans son principe à l'Assemblée Nationale.

Il s'agit de favoriser un cadre législatif et réglementaire de l'activité des SSTI sensé et applicable, assurant notamment à leurs adhérents un pouvoir de décision relatif aux moyens mis à disposition pour la prévention en sein des entreprises et aux priorités d'action du Service de Santé au Travail pour répondre à leurs besoins.

Présanse fera parvenir aux acteurs du pilotage du futur système (partenaires sociaux et Etat) des contributions formalisées des SSTI sur les chapitres clés de la réforme. Elles porteront notamment sur :

- La définition d'une offre de service susceptible d'être assurée par tous les SSTI pour toutes les entreprises et pour tous les salariés, une approche de son coût et des moyens de son évaluation.
- Les conditions du développement des ressources humaines et des systèmes d'information utiles à la mise en œuvre de l'offre de services.
- La création d'une capacité d'engagement collectif des SSTI dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de santé au travail définies par l'Etat et les partenaires sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Ratification d'adhésions

Résolution n° 7

Après confirmation de la demande écrite d'affiliation formulée par :

le SIST de Nouméa,

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en janvier 2021, l'Assemblée Générale ratifie l'adhésion de ce Service à Présanse.

Cette résolution, mise aux voix, recueille

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :